

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte.

Secrétaire de séance : Mme PHILIPPOT Jocelyne

Le compte rendu de la réunion du 07 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Affectation du résultat de fonctionnement 2018
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote du budget communal 2019
- Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement d'un city-stade
- Convention pour une défense incendie
- SIEIL - Adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire
- Questions diverses

Délibération 01/02/2019 - approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Mme BAUDU, Trésorier de Ligueil, est approuvé à l'unanimité, par le conseil municipal

Présents	12
Absents	2 (M. MOLET, Mme POISSON)
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Délibération 02/02/2019 - approbation du compte administratif 2018

Monsieur JOUZEAU, Maire, présente le compte administratif 2018, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :631 724.15 €
Recettes :939 287.64 €
Excédent :307 563.49 €

Investissement

Dépenses :1 105 830.37 €
Recettes :1 342 949.68 €
Excédent :237 119.31 €

Restes à réaliser

Dépenses :112 000.00 €
Recettes :79 885.50 €

Besoin de financement :0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal vote le compte administratif 2018, sous la présidence de Monsieur BONNICHON

Présents	11
Absents	2 (M. MOLET, Mme POISSON)
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération 03/02/2019 - affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 307 563.49 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire

Virement à la section d'investissement31 577.64 €

Au 31/12/2018

Excédent d'investissement260 928.07 €

Restes à réaliser

Dépenses 112 000.00 €
Recettes 79 885.50 €

Besoin de financement 0.00 €

Affectation

Article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 0.00 €

Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 307 563.49 €

Présents	13
Absent	1 (Mme POISSON)
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délibération 04/02/2019 - vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2019, sans y apporter de modification, soit :

- Taxe d'habitation : 10.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.26 %

Présents	13
Absent	1 (Mme POISSON)
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délibération 05/02/2019 - vote du budget communal 2019

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget communal 2019 ;

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget communal 2019, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre :

En dépenses et recettes de fonctionnement à : 1 017 140.49 €
En dépenses et recettes d'investissement à : 672 591.00 €

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 01/02/2019 - Projet d'acquisition d'un bâtiment

Parmi les projets d'investissement, une opération porte sur l'acquisition d'un bâtiment, le conseil municipal, donne son accord au maire pour faire une proposition d'achat de 30 000.00 € TTC

Délibération 06/02/2019 - Attribution de subventions aux associations

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser aux associations une subvention pour l'année 2019 selon la répartition suivante décidée en commission des finances :

Nom de l'association	Montant
ADMR de Descartes	310.00
AFSEP – Association Française des sclérosés en plaques	35.00
La Prévention Routière	75.00
Vaincre la Mucoviscidose	50.00
Le Souvenir Français du Canton de Descartes	75.00
Union UNCAFN	250.00
La Vie Libre Tours Centre	50.00
Entente Jeunesse Sportive Celloise	70.00
AS Judo Descartes	150.00
Association des Aveugles APDVOR	35.00
AFM TELETHON 37	35.00
FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	35.00
Association des Fêtes Celloises (bal du 11 Novembre)	900.00
TOTAL	2 070.00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal vote les subventions telles que présentées.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération 07/02/2019 - Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement d'un city-stade

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet d'aménagement d'un city-stade, au lieu-dit « La Joubardière » de désigner un maître d'œuvre.

Après exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un city-stade à INFRASTRUCTURES CONCEPT, pour un taux de 3.60 % du montant HT des travaux, soit une mission s'élevant à 1 980.00 € HT.
- D'autoriser le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous documents relatifs à cette mission.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération 08/02/2019 - SIEIL Adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que le Comité Syndical, par délibération en date du 11 décembre 2018, a accepté l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire au SIEIL pour la compétence « éclairage public ».

En application des articles L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de La Celle Saint Avant, en qualité de membre adhérent au SIEIL, doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération 09/02/2019 - Mise à disposition d'un point d'eau incendie à l'Ourlière

Monsieur le maire fait part au conseil municipal :

afin d'assurer la défense extérieure contre l'Incendie au lieu-dit « L'Ourlière », un point d'eau incendie, à la charge de la Commune, d'un volume 120 m³ doit être installé sur les lieux, ce point pourrait être placé par la Commune sur un terrain privé, cadastré section ZH n° 26 appartenant à M. et Mme CARPY Patrice.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention entre les 2 parties et demande aux conseillers de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les termes de la convention à venir et autorise le maire à la signer.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération 10/02/2019 - Admission en non-valeur

Sur proposition de Mme BAUDU, Comptable Public de LIGUEIL et par courrier explicatif du 25 février 2019, il est noté que les services du Trésor Public n'ont pas pu procéder aux recouvrements de pièces sur les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 (concernant des repas de cantine, frais de garderie, loyers) ; par conséquent, il est demandé à la Commune l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant total de 10 377.41 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes précités pour un montant de 10 377.41 euros,
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2019, article 6541.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°11/02/2019 - Primes énergie

Le projet d'aménagement du cabinet médical, dans un bâtiment existant au 51 rue nationale, avait été déposé sur la plateforme Energie-Pro, afin de mettre en œuvre la subvention liée aux certificats d'économie d'énergie (CEE) pour financer une partie des travaux.

5 dossiers concernant les travaux ont été validés et ont bénéficié de prime énergie :

- Isolation du plancher pour 2 591.00€
- Isolation de combles ou toitures pour 1 452.00 €
- Isolation des murs pour 2 839.00 €
- Fenêtres ou porte-fenêtre complètes avec vitrage isolant pour 284.00 €
- Chaudière collective à haute performance énergétique estimé à 208.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, d'accepter ces montants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les primes énergies liées aux travaux précités liés à l'aménagement du cabinet médical.

Présents	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

